PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 septembre 2016 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Le conseiller monsieur Paul Gauthier est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Micheline Déry, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 13 septembre 2016 à 19 h 30

2016-09-05 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2016 ;
5. Dépôt de la correspondance ;
6. Changement du lieu où siège la cour municipale ;
7. Règlement numéro 316-16 modifiant le règlement numéro 311-14 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
8. Règlement numéro 317-16 modifiant le règlement numéro 304-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Télesphore ;
9. Renouvellement de l'Entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne (division du Québec) et autorisation des signataires ;
10. Approbation des comptes payés et à payer du 13 juillet au 31 août 2016 ;
11. Approbation des salaires payés du 13 juillet au 31 août 2016 ;
12. Délégation de pouvoir de l'administration des comptes de la caisse populaire et autorisation des signataires ;
13. Délégation de pouvoir de la gestion de compte de la carte Visa Desjardins, augmentation de sa limite de crédit et autorisation des signataires ;
14. Adjudication du refinancement du règlement d'emprunt numéro 248-04 ;
15. Modification du règlement d'emprunt numéro 248-04, émission de billet et autorisation des signataires ;
16. Parole à l'assistance ;
17. Renouvellement du mandat pour l'entretien du site Web, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du domaine de la Municipalité ;
18. Démission de deux pompiers et du préventionniste ;
19. Engagement d'un pompier-préventionniste ;
20. Autorisation de remplacement des fenêtres à la caserne d'incendie ;
21. Autorisation de paiement à CDGU pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord ;

22. Autorisation de paiement à CDGU pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud ;
23. Autorisation des travaux de réparation des têtes de puisards à Dalhousie ;
24. Autorisation des travaux de marquage des lignes de rues ;
25. Autorisation des travaux de remplacement des ponceaux sur le chemin Petit Saint-Patrice ;
26. Autorisation des signataires d'un Acte de cession notarié pour un terrain situé sur le chemin Saint-Georges en la Municipalité de Saint-Télesphore, portant la désignation cadastrale 5 846 534 du cadastre du Québec ;
27. Renouvellement du contrat de courtage avec l'Agence Immobilière Vachon Bray inc. pour la vente d'un terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Télesphore, portant la désignation cadastrale 4 438 123 du cadastre du Québec et autorisation des signataires ;
28. Autres sujets :
    - 28.1 Mandat à « Groupe ABS » pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre dans le cadre des travaux de réfection de chaussée sur une partie des chemins Saint-Georges et Saint-Télesphore Nord ;
    - 28.2 Mandat à « Groupe ABS » pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation de chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud ;
    - 28.3 Demande d'aide financière de l'Oeuvre des terrains de Jeux de Saint-Télesphore pour l'organisation de la Fête d'automne ;
    - 28.4 Avis de motion - Règlement fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation ;
    - 28.5 Fonds de voirie régional ;
    - 28.6 Organisation du repas de Noël ;
    - 28.7 Vandalisme au chalet du parc ;
    - 28.8 Détérioration du chemin Grand Saint-Patrice ;
    - 28.9 Activités de la Fête d'automne ;
29. Période de questions ;
30. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-06 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-07 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2016**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller François D'André
et résolu

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
02-08-2016	Jonathan Léger	Demande d'aide pour le remplissage de piscine

CHANGEMENT DU LIEU OÙ SIÈGE LA COUR MUNICIPALE

2016-09-08 CONSIDÉRANT l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges est située au 2555, rue Dutrisac, local 27 à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6 ;

CONSIDÉRANT QUE la CMR déménage le ou vers le 31 décembre 2016 au 280, boulevard Hardwood, à Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5 ;

CONSIDÉRANT l'article 24 de la « Loi sur les cours municipales » qui prévoit que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale doit être effectuée par résolution par chaque municipalité membre de l'entente en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a établi, par sa résolution numéro 16-05-25-11 le 25 mai 2016, la nouvelle adresse de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Hardwood à Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5, et ce, à compter du 31 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

D'APPROUVER le changement d'adresse du lieu où siège la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Hardwood à Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5;

DE TRANSMETTRE à la MRC de Vaudreuil-Soulanges une copie certifiée conforme de cette résolution en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-09 **RÈGLEMENT NUMÉRO 316-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 311-14 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 16 août 2016 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement numéro 316-16 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE**,**
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
et résolu

D'ADOPTER le règlement numéro 316-16 modifiant le règlement numéro 311-14 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-10 **RÈGLEMENT NUMÉRO 317-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-12 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 16 août 2016 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement numéro 317-16 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE**,**
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu

D'ADOPTER le règlement numéro 317-16 modifiant le règlement numéro 304-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Télesphore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE (DIVISION DU QUÉBEC) ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

2016-09-11

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne (division du Québec) de trois ans expire au mois de novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente se renouvelle automatiquement pour une seule période d'une même durée, à moins que, tel que stipulé à l'article 8 de ladite entente, l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'en revoir le contenu dans les 90 jours précédant l'expiration de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne (division du Québec) a transmis à la Municipalité, les documents nécessaires au renouvellement de l'Entente d'une version légèrement modifiée, dans les délais impartis ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller François D'André
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte la nouvelle « Entente de services aux sinistrés » de la Croix-Rouge canadienne (division du Québec) d'une durée de trois ans expirant au mois de novembre 2019 ;

QUE le maire monsieur Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité de Saint-Télesphore, à signer l'Entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne (division du Québec) de trois ans expirant au mois de novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-12

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 13 JUILLET AU 31 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Comptes payés du 13 juillet au 31 août 2016 :	104 553,42 $
Comptes à payer du 13 juillet au 31 août 2016:	35 420,62 $
Total :	139 974,04 $

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Jean Marie Lavoie
et résolu

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière des comptes payés et à payer au 31 août 2016;

D'APPROUVER la liste des comptes payés du 13 juillet au 31 août 2016 au montant de 104 553,42 $;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 août 2016 au montant de 35 420,62 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-13

APPROBATION DES SALAIRES PAYÉS DU 13 JUILLET AU 31 AOÛT 2016

Les salaires nets payés du 13 juillet au 31 août 2016 au montant de 14 307,55 $ sont prévus au budget de l'année courante.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu

D'ENTÉRINER le paiement des salaires versés du 13 juillet au 31 août 2016 au montant de 14 307,55 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉLÉGATION DE POUVOIR DE L'ADMINISTRATION DES COMPTES DE LA CAISSE POPULAIRE ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

2016-09-14 Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
et résolu

QUE le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, soient les représentants de la Municipalité de Saint-Télesphore à l'égard des comptes du folio 480100 qu'elle détient à la caisse populaire ;

QUE ces représentants exercent les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité ;
- demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité ;
- signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la Municipalité ;

QUE, afin de lier la Municipalité, les représentants doivent exercer leurs pouvoirs sous la signature des deux (2) représentants ;

QUE les pouvoirs mentionnés ci-dessus sont en sus de ceux que les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers pourraient autrement détenir ;

QUE le maire suppléant soit autorisé, selon sa période concernée et en l'absence du maire Yvon Bériault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore, tous les documents et effets bancaires s'y rapportant :

- jusqu'au 31 octobre 2016 — Robert Théorêt ;
- du 1er novembre 2016 au 28 février 2017 — Paul Gauthier ;
- du 1er mars 2017 au 30 juin 2017 — Kim Jones ;
- du 1er juillet 2017 au 31 octobre 2017 — Jean-Marie Lavoie ;

QUE la directrice générale adjointe et les secrétaires soient autorisées, en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore, tous les documents et effets bancaires s'y rapportant :

- directrice générale adjointe — Lise Longtin ;
- secrétaire — Marielle Bourgon ;
- secrétaire — Carole Lauzon ;

QUE la caisse populaire considère cette résolution comme étant en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution ;

QUE tout changement de détenteur des titres ou postes mentionnés ci-dessus ne sera opposable à la caisse populaire qu'à compter du moment où elle aura reçu un avis écrit à cet effet, signé par le maire, Yvon Bériault ou son remplaçant en son absence, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, ou sa remplaçante en son absence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-15 **DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA GESTION DE COMPTE DE LA CARTE VISA DESJARDINS, AUGMENTATION DE SA LIMITE DE CRÉDIT ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore délègue à la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Cartes Visa Desjardins (« les Cartes ») incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec une limite de crédit de 5 000,00 $;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore soit débitrice envers la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non respect de ces modalités ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Municipalité autorisés à obtenir une Carte ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant ;

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération ») considère cette résolution comme étant en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-16 **ADJUDICATION DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 248-04**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

QUE la Municipalité de Saint Télesphore accepte l'offre qui lui est faite de « Financière Banque Nationale inc » pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2016 au montant de 102 000 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 248 04. Ce billet est émis au prix de 98,071 CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

19 400 $	1,5 %	20 septembre 2017
19 900 $	1,7 %	20 septembre 2018
20 400 $	1,8 %	20 septembre 2019
20 900 $	1,9 %	20 septembre 2020
21 400 $	2,1 %	20 septembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-17 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 248-04, ÉMISSION DE BILLET ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt 248-04 pour un montant de 102 000 $, la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite emprunter par billet un montant total de 102 000 $;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 102 000 $ prévu au règlement d'emprunt numéro 248-04 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière Micheline Déry ;

QUE les billets soient datés du 20 septembre 2016 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	19 400 $
2018	19 900 $
2019	20 400 $
2020	20 900 $
2021	21 400 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE À L'ASSISTANCE

Aucune personne dans l'assistance.

2016-09-18 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR L'ENTRETIEN DU SITE WEB, LA GESTION DE LA PAGE FACEBOOK ET L'HÉBERGEMENT DU DOMAINE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services pour l'entretien du site Web, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du domaine de la Municipalité d'un an est expirée depuis le mois d'août 2016,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte l'offre de service datée du 11 août 2016 de Monik Desrochers et Stéphane Daoust de Sdweb.ca, d'une durée d'un an expirant au mois d'août 2017, pour l'entretien du site Web, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du domaine de la Municipalité, au montant de 220,00 $ par mois plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-19 **DÉMISSION DE DEUX POMPIERS ET DU PRÉVENTIONNISTE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte les démissions des pompiers Kevin Boivin, Sébastien Pharand ainsi que du préventionniste Alexandre Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-20 **ENGAGEMENT D'UN POMPIER-PRÉVENTIONNISTE**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore procède à l'engagement de Julien Lamarre à titre de pompier-préventionniste au Service des incendies de la Municipalité ;

QUE la Municipalité autorise le maire Yvon Bériault à signer l'entente de travail entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-21 **AUTORISATION DE REMPLACEMENT DES FENÊTRES À LA CASERNE D'INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise le directeur du Service d'incendie, Marc-André Dubé, à procéder au remplacement des fenêtres de la caserne d'incendie auprès de « Atelier R. Sabourin inc. » pour une somme estimative de 7 424,55 $ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-22 **AUTORISATION DE PAIEMENT À CDGU POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-GEORGES ET SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE NORD**

ATTENDU la résolution 2016-04-06 adoptée à la séance ordinaire du 12 avril 2016 ;

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
et résolu

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 919,80 $ taxes incluses, à CDGU Ingénierie urbaine pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-23 **AUTORISATION DE PAIEMENT À CDGU POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET DU DRAINAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE SUD**

ATTENDU la résolution 2016-03-02 adoptée à la séance extraordinaire du 15 mars 2016 ;

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
et résolu

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 919,80 $ taxes incluses, à CDGU Ingénierie urbaine pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-24 **AUTORISATION DES TRAVAUX DE RÉPARATION DES TÊTES DE PUISARDS À DALHOUSIE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise l'inspecteur municipal, Réjean Filiatrault, à procéder en régie interne, aux travaux de réparations des têtes de puisards à Dalhousie ;

QUE la Municipalité se procure les matériaux nécessaires aux réparations auprès de « Nivex » pour une somme estimative de 1 109,64 $ taxes incluses ;

QUE la Municipalité autorise une dépense d'environ 1 500,00 $ pour la totalité des travaux de réparations des têtes de puisards à Dalhousie, incluant les matériaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-25 **AUTORISATION DES TRAVAUX DE MARQUAGE DES LIGNES DE RUES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

QUE le conseil autorise la Municipalité de Saint-Télesphore à procéder au marquage des lignes de rue sur son territoire en procédant au marquage d'une ligne axiale, des lignes d'arrêt nécessaires ainsi qu'au marquage d'un dos d'âne, auprès de « Lignbec » pour une somme estimative de 10 170,69 $ taxes incluses;

QUE la Municipalité procède à l'enlèvement du deuxième dos d'âne en se dirigeant vers l'est sur le chemin Saint-Antoine, avant de procéder au marquage des lignes de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-26 **AUTORISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PONCEAUX SUR LE CHEMIN PETIT SAINT-PATRICE**

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise l'inspecteur municipal, Réjean Filiatrault, à procéder en régie interne, aux travaux de remplacement des ponceaux sur le chemin Petit Saint-Patrice pour un budget total estimatif de 15 000,00 $;

QUE ces travaux sont financés par le Programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DES SIGNATAIRES D'UN ACTE DE CESSION NOTARIÉ POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LE CHEMIN SAINT-GEORGES EN LA MUNICIPALITE DE SAINT-TÉLESPHORE, PORTANT LA DÉSIGNATION CADASTRALE 5 846 534 DU CADASTRE DU QUÉBEC

2016-09-27 ATTENDU la résolution 2016-04-09 adoptée à la séance ordinaire du 12 avril 2016 ;

il est proposé par le conseille François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
et résolu

D'AUTORISER le maire Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession notarié et tout document y relatif, pour un terrain situé sur le chemin Saint-Georges en la Municipalité de Saint-Télesphore, portant la désignation cadastrale 5 846 534 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-28 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE COURTAGE AVEC L'AGENCE IMMOBILIÈRE VACHON BRAY INC. POUR LA VENTE D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE, PORTANT LA DÉSIGNATION CADASTRALE 4 438 123 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de courtage avec l'Agence Immobilière Vachon Bray inc. pour la vente du terrain situé au 1384, route 340 expire au cours du mois de septembre 2016,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore renouvelle le contrat de courtage avec l'Agence Immobilière Vachon Bray inc. pour la vente d'un terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Télesphore, portant la désignation cadastrale 4 438 123 du cadastre du Québec, d'une durée d'un an expirant en octobre 2017 ;

QUE le maire monsieur Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité de Saint-Télesphore, à signer le contrat de courtage ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-29 **MANDAT À « GROUPE ABS » POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DES CHEMINS SAINT-GEORGES ET SAINT-TÉLESPHORE NORD**

SUITE à l'offre de service reçue par le « Groupe ABS » datée du 13 septembre 2016,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
et résolu

DE MANDATER le laboratoire « Groupe ABS » pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre dans le cadre des travaux de réfection de chaussée sur une partie des chemins Saint-Georges et Saint-Télesphore Nord pour un estimé budgétaire de 6 503,91 $ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-30 **MANDAT À « GROUPE ABS » POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET DU DRAINAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE SUD**

SUITE à l'offre de service reçue par le « Groupe ABS » datée du 13 septembre 2016,

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

DE MANDATER le laboratoire « Groupe ABS » pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre dans le cadre des travaux de de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud pour un estimé budgétaire de 5 172,27 $ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE SAINT-TÉLESPHORE POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE D'AUTOMNE

2016-09-31 CONSÉDIRANT la demande d'aide financière de l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Télesphore pour l'organisation de la Fête d'automne ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseillère Kim Jones
et résolu

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Télesphore ;

D'AUTORISER le paiement de 2 000,00 $ à l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Télesphore à titre d'aide financière pour la réalisation de la Fête d'automne qui aura lieu le 9 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-09-32 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION**

Avis de motion est donné par le conseiller François D'André sur la présentation à une séance ultérieure d'un règlement fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation

FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL

Monsieur le maire, Yvon Bériault, annonce que la Municipalité recevra sous peu de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la compensation provenant du Fonds de voirie régional pour l'année 2015, d'environ 82 000,00 $.

2016-09-33 **ORGANISATION DU REPAS DE NOËL**

SUITE à l'organisation du repas de Noël qui sera offert à l'ensemble de la population de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
et résolu

D'OCTROYER une aide financière entre 2 000,00 $ et 3 000,00 $ aux organisateurs pour l'organisation du repas de Noël qui sera servie aux citoyens de la Municipalité dans le cadre de la Fête de Noël du 11 décembre 2016 à la Salle communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

VANDALISME AU CHALET DU PARC

Monsieur le maire, Yvon Bériault, informe les conseillers des dommages subis au chalet du parc suite à des actes de vandalisme. Il informera la population que le chalet sera dorénavant fermé le soir par le biais du mot du maire dans le journal mensuel « Le Montjoie ». Il est discuté de la possibilité d'installer des caméras de surveillance. Monsieur le maire vérifiera avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges une possible implication des « Anges des parc ».

DÉTÉRIORATION DU CHEMIN GRAND SAINT-PATRICE

Monsieur le maire, Yvon Bériault, informe les conseillers de l'état de grande détérioration du chemin Grand Saint-Patrice causée par les travaux de construction de poulaillers. Ces bâtiments sont situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton. Cependant, l'assiette du chemin faisant façade à cet endroit est entièrement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore.

Ce chemin n'étant pas conçu pour une circulation commerciale, une demande de collaboration est envisagée avec la Municipalité voisine, l'entrepreneur et/ou le propriétaire des lieux.

ACTIVITÉS DE LA FÊTE D'AUTOMNE

Le conseiller Raymond Leclair informe les membres du conseil des activités qui auront lieu à la Fête d'automne du 9 octobre 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance.

2016-09-34 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre ont été discutés,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Kim Jones
et résolu

QUE la séance soit levée à 21 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière